

## **Conducteur ambulancier / Conductrice ambulancière (H/F)**

Vous avez pour projet de devenir conducteur / conductrice ambulancier mais vous n'avez pas les qualifications ?

Le GEIQ Transports Occitanie a la solution !

Nous vous accompagnons pendant ce contrat de professionnalisation, de l'obtention de votre diplôme d'État d'ambulancier, jusqu'à l'intégration dans l'une de nos entreprises adhérentes.

Notre objectif est de vous permettre d'accéder à une qualification reconnue par l'Etat et vous assurer un emploi stable et durable dans un domaine en pleine évolution.

Durant votre contrat de 16 mois, vous alternerez entre le centre de formation et la mise à disposition dans une entreprise adhérente pour une intégration au terme de votre contrat.

Vos missions :

- Conduite de véhicules sanitaires.
- Transports de patients entre les différents services.
- Surveillance de l'état de santé du patient et des dispositifs médicaux dans les champs de compétences.
- Manutention et installation du patient dans le cadre du confort et de la sécurité.
- Recueil et transmission d'information et documents nécessaires à la continuité des soins.
- Réalisation des gestes de premiers secours dans le cadre strict des attributions.
- Vérification journalière du fonctionnement du véhicule et du matériel nécessaire au transport.
- Nettoyage et entretien des véhicules sanitaires.
- Rédaction des documents de traçabilité.

Vous aimez conduire et souhaitez en faire votre métier ?

Venez nous rencontrer afin de définir l'activité qui vous convient le mieux.

Profil recherché :

- Titulaire du permis B exigé avec 3 ans de conduite (ou 2 ans si vous êtes passé par de la conduite accompagnée )
- Avoir 18 ans minimum
- Capacité d'adaptation et d'autonomie
- Ponctualité, rigueur
- Volontaire, sens de l'initiative et des responsabilités
- Dynamique
- Certains postes nécessitent une disponibilité sur des amplitudes horaires importantes

Point de vigilance : Déplacement et port de charges, postures pénibles, gestes répétitifs, horaires décalés, travail de nuit.

Le salaire est de 90% du SMIC ou taux conventionnel pour les moins de 26 ans